

Document d'information 2

Original : anglais

Rapport de situation sur les pêches côtières (2019) – point d'information

La troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières est appuyée par le gouvernement australien et organisée par la CPS.



Rapport de situation sur les pêches côtières (2019) : point d'information

Objet

1. La CPS fera état des changements opérés par rapport au processus utilisé en 2019 et présentera ses remerciements aux membres qui ont fourni des données permettant d'alimenter le rapport régional de situation sur les pêches côtières.
2. Les membres et les partenaires devront convenir de la manière d'élaborer les futurs rapports régionaux de situation sur les pêches côtières ainsi que les différentes possibilités d'établissement de rapports à l'échelon national.

Contexte

3. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS est chargée d'établir le Rapport de situation sur les pêches côtières (RSPC) et d'élaborer conjointement avec la FFA, le Rapport de situation sur les pêcheries thonières pour lequel la CPS fournit des informations au titre de l'Objectif 1 (durabilité). Tous ces rapports de situation sont disponibles [en ligne](#).
4. Ces rapports de situation 2019 sont les cinquièmes rapports de la sorte établis au titre de la feuille de route régionale. Le rapport de situation sur les pêches côtières (2019) a permis, pour la troisième fois, d'harmoniser les rapports établis à l'échelon régional au regard des stratégies que sont la feuille de route et la Nouvelle partition. La série d'indicateurs régionaux utilisés pour le RSPC a été adoptée par les participants lors de la dixième Conférence des directeurs des pêches et de la cent deuxième session du Comité des pêches du Forum, document peaufiné depuis par les membres et partenaires (voir le document d'information 5 de la Conférence des directeurs des pêches, le document d'information 2 de la deuxième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et le document d'information 9 de la onzième Conférence des directeurs des pêches).
5. Les représentants des États et Territoires membres ont accueilli favorablement le rapport de situation sur les pêches côtières lors des réunions des hauts responsables du Comité des pêches du Forum et des ministres, ainsi que pendant la réunion des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique au cours desquelles ce rapport est présenté chaque année. Le rapport de situation a également été accueilli à bras ouverts au niveau international. En effet, ce rapport est une des rares, voire l'unique occasion, de publier un rapport annuel sur la gestion des pêches côtières à l'échelon régional.

Décisions découlant de la onzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS

6. Pour ce qui est du Rapport de situation sur les pêches côtières, les participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches :
 - Souscrivent à l'idée de mettre en place des correspondants nationaux pour faciliter la collecte des données destinées à alimenter le Rapport de situation sur les pêches côtières publié chaque année. Les pays sont invités à désigner ces correspondants nationaux et à en informer la CPS. Il s'agira notamment de la personne chargée de valider les données à transmettre et de celle chargée de compiler les données à envoyer. Les coordonnées des correspondants nationaux seront également communiquées, en 2019, aux participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches à des fins de suivi auprès de leurs ministères respectifs.
 - Avancent l'idée qu'établir des rapports de situation nationaux permettrait de répondre aux besoins des pays, ces rapports devant être assortis d'indicateurs qui cadrent avec les besoins et objectifs précis des pays au lieu de couvrir toutes les activités réalisées. Il incomberait à

chaque pays d'établir de tels rapports, qui viendraient ensuite alimenter le rapport de situation régional.

- Suggèrent à la CPS de procéder à une vérification des systèmes en place à l'échelon national pour ce qui est des données du rapport de situation, et notamment les procédures d'approbation appliquées par les pays pour fournir des données.

Améliorations et réflexions sur les données relatives au RSPC (2019)

7. Suite aux décisions prises à l'occasion de la onzième Conférence des Directeurs des pêches, le processus à suivre pour l'établissement du RSPC (2019) est résumé ci-dessous :

- Correspondant national – Les Directeurs des pêches ont convenu que les membres désignent un correspondant national qui contribuera au Rapport régional de situation sur les pêches côtières. La CPS a envoyé une demande de rappel aux membres sur cette question ; plusieurs membres ont répondu formellement.
- Questionnaire – comme au cours des années précédentes, un questionnaire a été envoyé à tous les membres en leur demandant de fournir des données spécifiques (par exemple, sur les budgets et les ressources humaines des pêches côtières) ; en 2019, le niveau de réponse était meilleur que les deux années précédentes (13 États et Territoires insulaires océaniques ont répondu).
- Visites dans les pays – contrairement aux années précédentes, les moyens supplémentaires ont permis d'organiser des visites sur le terrain dans trois États et Territoires insulaires océaniques en vue de recueillir des informations à ajouter au RSPC (2019). Ceci a contribué à renforcer la couverture des données mentionnée ci-dessus.
- Données issues de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages – aucune nouvelle donnée dans ce domaine n'est disponible depuis l'année dernière. Toutefois, certaines informations provenant d'anciennes enquêtes qui n'avaient pas été utilisées précédemment ont été ajoutées à l'analyse des données.

8. Le processus susmentionné met en évidence la mise à jour annuelle du RSPC. Toutefois, lorsque de nouvelles données ne sont pas disponibles, d'anciennes informations sont utilisées. En effet, les données issues des questionnaires annuels datent, pour la plupart, de 2019 (13 réponses) mais également de 2018 dans le cas de deux États et Territoires insulaires océaniques qui n'y ont pas répondu cette année. Par conséquent, plutôt qu'un instantané d'une année spécifique, ce RSPC est un document mis à jour continuellement sur la base des données les plus récentes.

9. D'une année sur l'autre, de nouvelles données sont disponibles, par exemple de pays qui, jusqu'alors, n'avaient pas participé à l'exercice. Ces données s'ajoutent au document plutôt que de le modifier. Pour cela et en raison d'autres incertitudes qui peuvent se glisser dans les données, il semble nécessaire de faire preuve de prudence dans l'interprétation des chiffres. Ceci met en exergue l'importance d'une couverture de données solide ainsi que du maintien d'une série temporelle à partir de laquelle de réelles tendances peuvent être déduites. À cet égard, la CPS tient à saluer le soutien que lui apportent en continu ses membres qui lui fournissent les données étayant le RSPC.

Utilité du rapport de situation

10. Tout comme les années précédentes, le RSPC (2019) a été mis à la disposition des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique à l'occasion de la réunion qui s'est tenue en août 2019. Ce rapport a été bien accueilli et peut être utilisé de diverses façons :

- Il sensibilise aux pêches côtières au plus haut niveau régional.
- Il sert à établir des rapports au regard des politiques et stratégies régionales consacrées.

- Il sert de rapport annuel au regard de certains indicateurs clés.
11. Comme indiqué précédemment, les participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches ont avancé l'idée d'établir des rapports de situation nationaux permettant de répondre aux besoins des pays. Il incomberait à chaque pays d'établir de tels rapports, qui viendraient ensuite alimenter le rapport régional de situation.
 12. Durant la préparation du RSPC (2019), la CPS a également demandé qu'un petit nombre d'entretiens plus approfondis soient réalisés dans trois pays sur la question des rapports établis aux échelons régional et national sur les pêches côtières. Les questions qui émanent de ces entretiens sont les suivantes :
 - Sources, accessibilité et qualité des données – les répondants ont soulevé, entre autres, la question de l'autorisation d'accès aux données, leur propriété, leur qualité, leur stockage, le concept et l'entretien de la base de données, les différentes sources et l'aspect fragmenté des données de prises.
 - Rôle du rapport régional de situation sur les pêches côtières – utile à l'échelon régional, mais moins fonctionnel à l'échelon national. L'exercice qui consiste à fournir des données pour alimenter ce rapport régional est chronophage.
 - Établissement de rapport à l'échelon national – un rapport de situation à l'échelon national semble plus utile que sa version régionale à des fins de gestion au niveau national.
 13. Lors de la onzième Conférence, les directeurs des pêches s'étaient prononcés en faveur d'un rapport national de situation qui accompagnerait la version régionale du RSPC, ce qui a été confirmé lors des entretiens réalisés dans les pays. Par la suite, la CPS a réfléchi à une solution et à son propre rôle. Au cours des entretiens, les pays ont indiqué la manière dont un rapport national pourrait être préparé, et ont proposé différentes possibilités comme suit :
 - un rapport préparé à l'échelon national assorti de contributions techniques de spécialistes de la CPS, si nécessaire ;
 - un rapport préparé en se fondant sur une « évaluation indépendante des pêches côtières » ;
 - un soutien de la CPS aux publications (conception, impression, etc.) ; et
 - le pays fournit les informations à la CPS qui prépare un modèle et le rapport.

Proposition de la CPS

14. Le rapport régional de situation sur les pêches côtières est publié depuis plusieurs années. Les agents des services des pêches, les ministres, les partenaires et les dirigeants des pays océaniques l'apprécient beaucoup. Il fait désormais partie des rapports établis chaque année sur les pêches côtières. L'amélioration de la qualité des données et la création de séries temporelles pourraient renforcer l'utilité du RSPC. En parallèle, les membres s'intéressent de plus en plus à des rapports établis à l'échelon national ainsi qu'à la préparation de rapports nationaux de situation.
15. Comme l'ont indiqué les participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches, il incombera à chaque pays d'établir de tels rapports. La CPS, pour ce faire, propose aux membres de se charger de la préparation des rapports nationaux de situation, tel que décidé lors de la onzième Conférence. La CPS fournira un soutien dans les domaines suivants :
 - **RSPC régional** : la CPS propose de continuer à préparer le RSPC régional chaque année et demande aux membres de lui fournir des informations annuelles sur un ensemble d'indicateurs essentiels.

- **Correspondants** : Conformément à la décision prise au cours de la onzième Conférence des Directeurs des pêches, les membres continuent à désigner des correspondants nationaux pour faciliter la collecte de données destinées à alimenter le RSPC publié chaque année. Les correspondants nationaux désignés auront le droit de partager avec la CPS des données issues du RSPC.
- **Modèles de rapports de situation établis à l'échelon national** : la CPS est résolument favorable au concept d'un ensemble d'indicateurs essentiels et de procédures communes (par exemple, pour la préparation et l'interprétation des données), le cas échéant. La CPS propose de s'allier aux correspondants nationaux pour poursuivre l'élaboration du questionnaire annuel en vigueur actuellement pour en faire un modèle de base à utiliser pour les rapports nationaux de situation. Ainsi, ce questionnaire fournira non seulement des données clés sous un format commun permettant d'alimenter le RSPC régional, mais il pourra servir de fondement au rapport de situation préparé chaque année à l'échelon national. Les services nationaux pourront ajouter des informations au format élémentaire afin de répondre aux besoins et aux objectifs spécifiques des pays.
- **Assistance technique au RSPC national** : les membres soulignent les domaines spécifiques dans lesquels ils ont besoin d'un soutien supplémentaire de la CPS pour préparer leurs RSPC nationaux. Cette demande pourrait prendre la forme d'une demande classique d'assistance technique auprès de la CPS. La demande et le type de demande seront évalués au regard des moyens disponibles avant de pouvoir y apporter une réponse.